

COMMUNIQUE DE PRESSE

3 juillet 2020

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 62% des rivières sont en bon état écologique

L'agence de l'eau publie son nouveau rapport sur l'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 62% des rivières sont en bon état écologique¹ et 87 % des nappes souterraines en bon état chimique. C'est un premier résultat de la mobilisation sur les territoires des collectivités et des acteurs économiques pour diminuer les pollutions, les prélèvements d'eau excessifs, les dégradations de la morphologie ou le cloisonnement des rivières. Mais il faut poursuivre les efforts, car le changement climatique perturbe le fonctionnement des rivières, notamment leur capacité d'épuration. Il y a urgence à moins polluer, moins prélever d'eau et redonner à nos rivières leurs fonctions vitales utiles à l'homme et à la biodiversité.

Les progrès constatés

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 62 % des rivières sont en bon état. Les secteurs **urbanisés**, historiquement **industrialisés ou concernés par l'agriculture intensive**, (cours d'eau côtiers, affluents de l'étang de Berre et plaine de Vaucluse) **sont les plus touchés par les pollutions, les perturbations de leur fonctionnement naturel et de la biodiversité associée et les prélèvements.**

Sur les dernières décennies, les progrès sont visibles : **la quantité de pollution organique a en moyenne été divisée par 20 pour l'ammonium** au cours des 28 dernières années. Ces résultats sont à mettre à l'actif d'une politique volontariste d'amélioration des systèmes d'assainissement des eaux domestiques, fortement soutenue par l'agence de l'eau et les services de l'Etat.

Les collectivités s'attaquent désormais à la **réduction des pics de pollutions par temps de pluie**, qui partent sans traitement au milieu naturel. Les villes investissent pour déconnecter les eaux de ruissellement des réseaux d'eaux usées et pour désimperméabiliser les sols, afin de laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe.

C'est le cas de la **Métropole Aix-Marseille-Provence, qui a conclu en 2016 un contrat « temps de pluie »** avec l'agence de l'eau pour l'amélioration du fonctionnement de quatre systèmes d'assainissement sur le territoire du Pays Salonais, situés sur le bassin versant de l'étang de Berre. Par temps de pluie, ils débordaient et rejetaient des eaux usées non traitées dans la Touloubre, l'Arc ou directement dans l'étang de Berre. La Métropole a investi 6,4 M€ (dont 2 M€ apportés par l'agence) pour améliorer ses réseaux d'assainissement et limiter les débordements d'eaux usées non traitées dans la zone sensible à l'eutrophisation du bassin versant de l'étang de Berre. Ces travaux ont permis de **réduire de 15 %** les volumes d'eaux claires parasites de temps de pluie de ces systèmes d'assainissement.

Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) issus de la combustion du bois, du fuel ou de l'essence, sont les substances les plus toxiques détectées dans les cours d'eau. Leur **concentration a été divisée par 4** au cours des dernières années, mais reste encore en moyenne 15 fois supérieures aux normes admises pour la protection de l'environnement. Les politiques de réduction de la consommation énergétique, et, plus globalement, toutes les politiques menées pour lutter contre le réchauffement

¹ Pour être en bon état écologique, un cours d'eau doit contenir une eau de bonne qualité chimique mais il faut également que les espèces animales et végétales qui y vivent soient peu perturbées par les activités humaines.

climatique et améliorer la qualité de l'air, ont un impact positif sur la qualité des milieux aquatiques vis-à-vis des HAP.

La toxicité moyenne des substances pesticides a été divisée par 2 sur la période 2008-2018, pour atteindre 50 % de la norme, principalement du fait du retrait progressif du marché des substances les plus toxiques. Le glyphosate et son métabolite l'AMPA restent de loin les deux substances les plus quantifiées. Avec près de 1700 tonnes vendues dans le bassin Rhône-Méditerranée en 2018, le glyphosate figure toujours en tête des ventes. **Les opérations de détection et traitement des sources de pollutions toxiques, qui mobilisent collectivement les collectivités et le tissu industriel local**, avec l'aide de l'agence de l'eau, ont permis une très nette amélioration de la qualité des milieux vis-à-vis de ces pollutions.

Au global, cette amélioration de la qualité physicochimique a eu un effet bénéfique direct sur la faune et la flore qui peuplent nos cours d'eau. Plus de 60 % des stations de surveillance montrent un paramètre « diatomées » en bon état (algues brunes sensibles à divers types de pollution). De même, l'Indice Invertébrés Multimétrique (I2M2), nouvellement utilisé pour mesurer la qualité globale du milieu, montre une évolution positive de la qualité de la faune présente au fond des cours d'eau. L'amélioration de la qualité biologique reste cependant moins spectaculaire que celle enregistrée sur les paramètres physicochimiques, car elle reste tributaire de la qualité des habitats, qui s'améliore beaucoup moins vite.

💧 Les micropolluants : invisibles mais nocifs

Les progrès réalisés au cours des années 2000 en matière d'analyse des micropolluants ont permis de déceler de nouvelles contaminations, aussi bien dans les eaux superficielles que souterraines.

Depuis 4 ans, l'agence de l'eau suit également des polluants présents en quantité infinitésimale, mais très régulièrement dans les cours d'eau : **substances pharmaceutiques** (anti-diabétiques, anti-hypertenseurs, anti-épileptiques, analgésiques tels que le paracétamol, bêtabloquants, diurétiques, anxiolitiques, anti-inflammatoires), stéroïdes, hormones, stimulants tels que caféine et nicotine, cosmétiques ...

Plus de 120 de ces substances sont présentes dans les cours d'eau, avec pour conséquences une baisse de la reproduction des poissons, batraciens ou mammifères marins et un développement des bactéries résistantes aux antibiotiques. Des études montrent que le traitement de ces substances via les stations d'épuration n'est que partiellement efficace. Par exemple, le traitement des anti-épileptiques est quasi nul.

💧 Des crevettes d'eau douce, sentinelles de la pollution

Pour compléter ces analyses dans l'eau, l'agence de l'eau a mis en place depuis 2018 des mesures de la bioaccumulation de certaines substances chimiques dans des petites crevettes d'eau douce, les **gammars**. Les premiers résultats mettent en évidence la présence de substances non mesurées directement dans l'eau, comme des métaux, des PCB, des dioxines ou encore des insecticides chlorés interdits d'utilisation depuis de nombreuses années (DDT, dieldrine, HCH, heptachlore). Ces substances ont des effets délétères sur les organismes aquatiques, mais sont également reconnues toxiques pour l'homme.

La découverte de ces nouvelles substances dans les milieux montre essentiellement que les milieux aquatiques sont désormais beaucoup mieux surveillés. Des progrès utiles afin d'orienter les mesures pour l'atteinte du bon état des eaux.

💧 Les défis à relever en PACA : lutter contre les prélèvements d'eau excessifs, et renaturer les rivières

37% des rivières de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont un régime hydrologique altéré. Autrement dit, elles subissent des prélèvements d'eau excessifs et les sécheresses répétées de ces dernières années aggravent la situation. Les solutions existent, à commencer par les économies d'eau. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2019, l'agence de l'eau a permis d'économiser 5,9 millions de m³ d'eau en soutenant les travaux de réparation de fuites d'eau dans les réseaux et la modernisation des systèmes d'irrigation agricole.

Parmi les réussites, **celle de la liaison Verdon-Saint Cassien pour réduire les prélèvements sur les ressources locales déficitaires**. Les syndicats et collectivités locales en charge de l'alimentation en eau potable sur le secteur littoral de l'est varois doivent faire face à l'augmentation de la population, des

besoins en eau accrus en été et des remontées de biseaux salées dans les années de sécheresse, alors que les ressources locales, nappes souterraines et rivières, sont déficitaires. Ils se sont engagés à rationaliser l'utilisation de leurs ressources en eau, ainsi qu'à réaliser des campagnes de sensibilisation et des travaux d'économie d'eau. En complément, en 2013, la Société du Canal de Provence a engagé un projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable de ce secteur, aussi appelé « premier barreau » de la liaison Verdon Saint-Cassien, consistant à amener l'eau du Verdon jusqu'au Muy, pour desservir la population des environs de Saint-Raphaël et Fréjus. En 2019, la mise en service de l'usine de potabilisation de la Basse Susanne, à Sainte-Maxime, a concrétisé la réalisation du « deuxième barreau » (liaison jusqu'à Sainte-Maxime), qui dessert les populations des environs de Saint-Tropez. Cette opération permet donc de sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur, tout en contribuant à rétablir l'équilibre des ressources en eau, par substitution de ressources fragiles (Argens et sa nappe, et nappe Giscle/Môle) par l'eau du Verdon plus abondante (6 Mm³ substitués). Les travaux d'un montant de 155 M€ ont reçu 23 M€ d'aide de l'agence de l'eau.

Solutions fondées sur la nature, lutter contre l'imperméabilisation et retenir l'eau dans les sols sont aussi des principes à suivre. L'agence a par exemple aidé l'an dernier en Provence-Alpes-Côte d'Azur l'achat ou la restauration de 283 hectares de zones humides.

46% des rivières présentent une morphologie dégradée et 40% sont barrées par des seuils et des barrages qui empêchent la circulation des poissons mais aussi des sédiments utiles au bon fonctionnement de la rivière. Or, une rivière qui fonctionne bien peut faire face plus facilement à la sécheresse ou aux pollutions. Il est prouvé que la restauration des rivières engendre un gain de qualité biologique après travaux. En 2019, l'agence a aidé à restaurer 17 km de rivières et à rétablir le franchissement de 18 ouvrages.

Par exemple, **la rivière torrentielle Gyr a été renaturée dans les Hautes-Alpes**. C'est l'une des rares rivières en tresses du territoire. Elles ont la particularité de transporter une quantité importante de graviers, et les écoulements prennent une forme de tresses entre les bancs. Elles abritent une biodiversité particulièrement riche. Suite à un développement des activités touristiques à proximité immédiate du lit de la rivière, ainsi qu'aux extractions anciennes de graviers et des crues torrentielles, l'ancien lit en tresses du Gyr a disparu au profit d'un lit très étroit qui accélère les écoulements de l'eau et déstabilise les berges de la vallée, menaçant les réseaux, les parkings, les terrains de sport et les pistes de ski de fond. La Communauté de communes du Pays des Ecrins a décidé de renaturer le Gyr dans la commune de Pelvoux-Vallouise, afin de lui redonner l'espace qui lui était nécessaire et ainsi restaurer la biodiversité et limiter les dégâts des crues. Ce projet de 1,4 million d'euros a bénéficié d'une aide de 750 000 € de l'agence de l'eau.

Les pesticides dans les eaux souterraines : une menace pour l'alimentation en eau potable

Si l'évolution des concentrations moyennes en nitrates dans les eaux souterraines est à la baisse, la présence des pesticides en concentration excessive reste la première cause de dégradation des nappes souterraines.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, sur les 36 masses d'eau en état médiocre, 30 le sont à cause de concentrations en pesticides supérieures aux normes requises pour l'alimentation en eau potable.

En 2018, et ce près de 15 ans après leur interdiction, **les triazines (herbicides) et leurs produits de dégradation sont encore régulièrement détectés dans les eaux souterraines** à des concentrations supérieures aux normes. Le renouvellement des eaux souterraines étant un processus long, ces substances vont encore dégrader la ressource durant de nombreuses années.

Seules les zones montagneuses (Jura, Alpes, Massif Central, Pyrénées, Corse), exemptes d'agriculture intensive, sont peu impactées par ce type de contamination.

Dans le bassin Rhône Méditerranée, 269 captages sont prioritaires pour l'alimentation en eau potable mais présentent une eau dégradée par les pollutions agricoles. 202 plans d'actions sur ces captages prioritaires sont désormais engagés dans le bassin Rhône-Méditerranée, dont 21 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ZOOM sur les solutions fondées sur la nature : 2 projets pour améliorer la qualité des eaux

Des rivières, des zones humides, des zones littorales qui fonctionnent bien peuvent limiter les effets du changement climatique. Les solutions fondées sur la nature sont nombreuses, simples et souvent moins coûteuses à long terme que des investissements technologiques ou la construction et l'entretien d'infrastructures. Par exemple, dans les régions méditerranéennes fortement touchées par les aléas climatiques, redonner aux cours d'eau leur fonctionnement naturel permet de limiter les inondations et de protéger la ressource.

Ainsi, sur le Lez dans le Vaucluse, le syndicat mixte du bassin du Lez porte un projet en amont de la ville de Bollène. Les objectifs visés sont la protection de la commune de Bollène contre une crue centennale, la restauration de la continuité écologique, de l'espace de bon fonctionnement et de la qualité des milieux. Afin de réaliser ces travaux, le Syndicat du Lez s'est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche de concertation avec les acteurs locaux. Le projet vise la création de zones de divagation pour restaurer les milieux naturels. L'espace rendu au cours d'eau permettra de réduire les impacts des crues. Il prévoit également en complément la création de casiers de stockage et le confortement des digues dans la traversée de Bollène. Le recul de digue permettra au Lez de disposer d'une largeur maximale doublée sur 4 km. Le montant total du projet est de 6,3 M€, dont 1,3 M€ apportés par l'agence de l'eau. Le démarrage des travaux est prévu en 2020.

Dans les Bouches-du-Rhône, **le syndicat mixte du bassin versant de l'Huveaune** a lancé des travaux fin 2018 sur la commune d'Auriol. Objectifs : redonner de l'espace à la rivière pour accroître les zones d'expansion des crues et orienter les débordements vers les secteurs moins vulnérables au profit des zones habitées, restaurer la ripisylve et lutter contre les plantes invasives, afin de stabiliser les berges et protéger les riverains, créer une zone humide en rive gauche. Cette opération visait aussi l'amélioration du cadre de vie et la réappropriation de la rivière par ses riverains, en créant un espace de loisirs destiné également à l'information et à la sensibilisation de la population sur le risque d'inondation et les milieux aquatiques. Fin 2019, l'aménagement a montré son efficacité, puisqu'aucun riverain n'a été inondé alors que s'est produite une crue d'occurrence décennale. Le montant total de l'opération s'est élevé à 1,15 M€, financés à hauteur de 854 700 € par l'agence de l'eau.

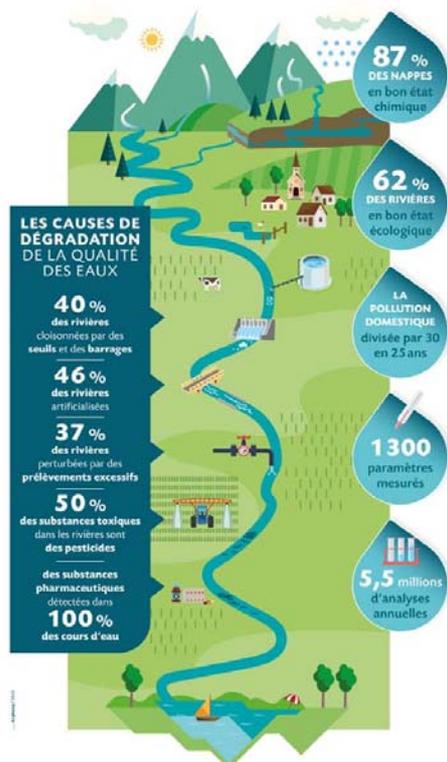
🔴 Nouveauté : l'appli « qualité rivière » intègre les données baignades

En complément de l'état de santé écologique des cours d'eau et des poissons qui peuplent les rivières, **l'appli « qualité rivière »** lancée en 2013 par l'agence intègre depuis l'été 2019 les données de qualité bactériologique des eaux de baignade issues du ministère de la Santé. Une réponse plus complète aux attentes du grand public, qui fait de cette appli une source de données précieuse notamment en période estivale. A télécharger gratuitement sur smartphones.



L'ÉTAT DES EAUX

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR EN 2020



STOP AUX IDÉES FAUSSES !

« L'EAU N'EST PAS PLUS POLLUÉE QU'HIER, ELLE EST SURTOUT BEAUCOUP MIEUX SURVEILLÉE. »



SAUVONS L'EAU!

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 340 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens • Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 • laurence@plus2sens.com

Stéphanie Bonnamour • 06 60 58 45 45 • stephanie@plus2sens.com